



Championnats Individuels BCDE de l'AFTT Cahier des Charges

1. Préambule

Ce cahier des charges est dédié à l'organisation des Championnats Individuels BCDE, la compétition phare du tennis de table francophone. La compétition est programmée les samedi 1 et dimanche 2 février 2025 (possibilité d'organiser sur deux dimanches 26/1 et 2/1/2025) ; l'ambition est de proposer une belle expérience aux compétiteurs et aux spectateurs, en respectant les contraintes de temps et de ressources.

L'AFTT accordera l'organisation de la compétition à un club ou une province, sélectionné par le Conseil Régional. Les candidatures sont à envoyer par mail à info@aftt.be et à yves.douin@live.be, avant le 30 avril 2024. Celui-ci sera dénommé « l'organisateur ».

Le Conseil Régional désignera un membre qui supervisera l'organisation en concertation avec le Directeur de la compétition et le Juge-arbitre. Cette personne aura pour mission d'aider l'organisateur et sera impliquée dans chaque phase de la préparation.

2. Infrastructure et matériel

1) La salle

La compétition doit se tenir dans un complexe pouvant contenir vingt tables de tennis de table et pouvant accueillir 250 spectateurs. De préférence, la compétition doit se dérouler dans une seule salle.

Des allées seront aménagées pour permettre la circulation fluide des arbitres, des coaches et des joueurs.

La salle devra être montée et prête le matin de la compétition à 8h00.

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIÈGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique
Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be

2) Le matériel

Les vingt tables de tennis de table doivent être installées de manière à assurer le bon déroulement des matchs tout en garantissant des conditions de jeu correctes. L'espace recommandée est l'espace réglementaire de 9,5m sur 4m pour une hauteur de 2,75m.

A chaque table, il y aura une table d'arbitrage, un marquoir et une chaise.

Quatre tables devront être clôturées.

La Fédération fournira les balles pour la compétition et les médailles.

3) Installation Audio

L'installation doit pouvoir être utilisée pour la musique d'ambiance et par le présentateur (de préférence avec un microphone sans fil). Un second microphone sans fil doit être prévu pour la table du juge-arbitre. Le cas échéant l'AFTT peut venir avec son matériel.

4) Table du staff

Une table doit être prévue dans la salle pour accueillir 8 personnes et doit être de préférence placée sur un podium. Cette table doit être positionnée de façon à avoir une vue sur l'ensemble de la salle.

5) Salle d'échauffement

La mise à disposition d'une salle d'échauffement n'est pas indispensable ; cependant, elle représente un atout non négligeable pour l'organisation de la compétition.

3. Restauration

Un espace cafétéria doit être prévu pour servir de la petite restauration et des boissons aux compétiteurs et aux spectateurs. Cet espace doit être conçu pour offrir un service efficace à un grand nombre de participants. Les bénéfices sont entièrement au profit de l'organisateur.

4. Personnel

Un personnel suffisant doit être prévu pour gérer l'organisation de l'événement, y compris la restauration, l'accueil des compétiteurs et des spectateurs. La Fédération se chargera de pointer les compétiteurs à leur arrivée et de percevoir le droit d'inscription.

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération

Royale Belge de Tennis de Table

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIÈGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



**Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be

5. Réunion préparatoire et amélioration continue

Avant l'évènement, une réunion préparatoire sera programmée pour identifier les points d'attention à respecter. Après l'évènement un rapport sera envoyé sur les points forts et les points d'amélioration de l'organisation. Ces informations seront utiles pour l'organisation des futurs évènements.

6. Intervention financière et sponsoring

L'AFTT octroie une intervention à hauteur de 750€ à l'organisateur en contrepartie de la prise en charge des repas et boissons du staff et des arbitres (maximum 18 personnes).

L'organisateur pourra présenter, à son profit, des sponsors et partenaires ; ceux-ci ne pourront pas être concurrents des partenaires de la Fédération (Ethias, Dandoy Sport, Stiga) et devront être soumis à l'accord de la Fédération.

7. Signature du cahier des charges

Fait à, le/...../2024

Signature AFTT

Nom + Signature comité du club

Président du CR – Jean-Michel Mureau

.....

.....

.....

Secrétaire Général – Yves Douin

.....

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération

Royale Belge de Tennis de Table

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIÈGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



**Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be